



Arrêté n° 2023-057- ACC

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le 4 mars 2023 lors d'un gala interclubs de boxe éducative.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Gérald LEROUX, président de l'association «Boxing Team 44» dont le siège social est situé 23 rue des saules 44320 Saint-Viaud, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un gala interclubs de boxe éducative, le samedi 4 mars 2023 de 10h00 à 19h00.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gérald LEROUX en sa qualité de président de l'association «Boxing Team 44» est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un gala interclubs de boxe éducative qui aura lieu le samedi 4 mars 2023, à la salle des sports, Espace sports et loisirs, avenue des sports.

Article 2 : Cette autorisation est valable le samedi 4 mars de 10h00 à 19h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Gérald LEROUX, président de l'association «Boxing Team 44»
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 17 février 2023

Séverine MARCHAND,
~~Maire~~ Maire absent
Danièle VINCENT
1^{ère} adjointe

